



## Compte-rendu du bureau national du mardi 26 mars 2019

Présents : Philippe Brunet, Corinne Charamond, Laetitia Godfrin, Nelly le Meur, Frédéric Maguet, François Vohl

Excusés : Bailla Aïssou, Maryannick Chalabi, Jean-Pierre Jollivet, Benoît Ode, Sylvie Serre, Marina Zveguinzoff

### ***Organisation du SNAC***

#### **Le bureau national**

On note la difficulté croissante à réunir les BN, celui de janvier a dû être annulé faute de combattants, celui de mars n'atteint son quorum que grâce aux procurations. Il ne s'agit pas de désengagement de la part des camarades mais de l'effet d'une sur-activité généralisée.

Face à la difficulté de réunir tout le monde tous les mois, on va chercher un autre mode de fonctionnement, sans doute avec une périodicité toutes les six semaines mais des possibilités de traiter davantage de questions par mails.

Par ailleurs, un retour est fait sur l'évolution du BN esquissée au dernier conseil : aller vers un bureau national dont les membres sont des référents sur des dossiers nationaux et non des représentants de leurs sections (ce qui est davantage le rôle des membres du conseil).

Le BN devant être renouvelé par moitié, un courrier a été envoyé à tou.te.s les adhérent.e.s le 1<sup>er</sup> mars. La ou les listes seront envoyées avec les documents du congrès au plus tard le 30 juin mais la préparation doit se faire bien en amont. **Nous invitons toutes celles et ceux d'entre vous qui souhaitent faire acte de candidature mais qui n'ont pas encore réagi à nous écrire le plus vite possible.**

La prochaine réunion du BN aura lieu le mardi 21 mai.

#### **Fonctionnement du pôle trésorerie**

Des clés USB contenant une importante documentation vont être distribuées aux stagiaires des différentes formations et, plus généralement, à tou.te.s nos siégeant.e.s en CT et CHSCT (plus de 120 siégeant.e.s en tout).

A l'occasion de cet achat (assez conséquent : 1640 €) un débat a eu lieu au sein du BN entre une majorité de membres favorables à cette dépense et le pôle trésorerie fermement opposé. Le débat a porté sur la dépense elle-même mais également sur le rôle de la trésorerie.

Globalement : le trésorier est un membre du bureau national, donc de l'instance exécutive du syndicat. Il ne s'agit donc pas d'une simple fonction technique

d'exécution de la dépense, devant assurer la régularité des recettes et celle des dépenses il est associé à tout le processus des achats et doit éclairer le BN et le conseil sur les répercussions des dépenses sur la prévision budgétaire.

En même temps, en vertu de la règle de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, il ne lui appartient pas de décider d'autoriser ou de bloquer une dépense, c'est là le rôle du BN dans son entier, au sein duquel le trésorier n'a pas de voix prépondérante.

En revanche, son rôle est bien d'assurer un suivi de la dépense et d'y mettre des conditions de suivi, ce qui ne serait pas le cas s'il s'agissait d'une fonction purement technique. Ainsi, il a été souligné que, lors de précédents achats de clés USB, il n'avait pas été fait de suivi des stocks. La trésorerie demande, pour la présente dépense, d'identifier les bénéficiaires et de ranger les clés dans un endroit non accessible, ce qui est approuvé par le BN.

Cet épisode a mis en lumière une lacune du règlement intérieur concernant une clarification du rôle de trésorier. Cette question va continuer à faire l'objet de débats d'organisation entre nous et sera, si besoin est, à l'ordre du jour du congrès.

## **Documentation et archives des la permanence**

La perspective du futur déménagement de la permanence en 2022 est l'occasion de trier les archives et la documentation papier qui s'accumulent à la permanence.

Une première phase concerne la documentation de l'INRAP.

L'opération est lancée avec Francesca Schembri qui vient travailler sur les archives plusieurs jours par mois sous la direction de Pascale Araujo

D'autre part, concernant la documentation informatique, un effort important a été accompli dans la mise en ordre du « nuage » (ou « cloud ») informatique du SNAC. Rappelons que le nuage est accessible via un lien qui se situe sur le site « adhérents » (pour la première visite, après, normalement, votre ordinateur retient les codes).

Pour améliorer les accès, il faut rendre la hiérarchie des dossiers encore plus intuitive. A cette fin, un « groupe utilisateurs » va être réuni. Si une telle entreprise vous tente, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de la permanence.

## **Congrès syndical, congrès fédéral**

2019 est une année de congrès syndical (fin septembre) et de congrès fédéral (décembre).

Comme pour chaque congrès fédéral, la préparation est répartie en quatre thèmes :

Thème 1 : éducation et formation

Thème 2 : services publics et situation des personnels

Thème 3 : transition écologique, droits humains et justice sociale

Thème 4 : le syndicalisme, la FSU

Des référent.e.s SNAC sont proposé.e.s pour ces quatre thèmes :

Thème 1 : Corinne Charamond (notamment sous l'angle le l'EAC)

Thème 2 : Philippe Brunet, Frédéric Maguet

Thème 3 : Maryannick Chalabi, Marif Gleize

Thème 4 : Benoît Ode, Frédéric Maguet

Le principe est proposé d'un tract culture à l'entrée du congrès fédéral dont les termes seront débattus lors du congrès syndical et qui pourra être, auparavant, diffusé dans les congrès départementaux (globalement : le rôle social de la culture, le danger qui pèse sur les services publics culturels).

Corinne Charamond est mandatée pour une « fenêtre » Culture dans le thème 1

Dans le cadre de la préparation de notre congrès syndical, des textes vont être demandés aux sections et, à côté des thèmes de débat réguliers, il va être demandé à tous les adhérents de proposer des thèmes de débat qui leur semblent importants.

## ***Affaires en cours***

### **Opéra**

Suite à l'accident survenu le 4 février 2016 sur le plateau de l'Opéra Bastille, le SNAC s'est porté partie civile au nom du collectif de travail, ainsi que SUD et deux agents de l'Opéra.

Lors de l'audience au tribunal correctionnel du 12 mars, au cours de laquelle les quatre parties civiles s'étaient concertées et avaient partagé le travail, l'Opéra a essayé de mettre en cause des personnes physiques pour tenter de se dédouaner en plaidant la négligence individuelle. L'Opéra ne s'est pas grandi en essayant de se défausser sur la responsabilité des salariés.

Le procureur a tellement mal monté le dossier que la partie « reprise du travail », qui est un de nos principaux griefs, n'a pas été abordée sauf au cours des débats. Il est à noter que la présidente n'a pas bridé les débats.

Le procureur n'a réclamé que 50.000 € à l'Opéra, ce qui n'a pas eu l'air de plaire à la présidente. L'avocat de l'Opéra a transmis ses conclusions au dernier moment. La personne mise en cause a fait des citations directes contre deux autres personnes au dernier moment.

L'affaire est mise en délibéré jusqu'à mi-mai, les avocats attendent donc le jugement.

Au-delà, on se réserve la possibilité de faire une citation directe contre l'Opéra sur les conditions de la reprise du travail et la mise en danger d'autrui.

Tout cela se situe dans le contexte de la préparation des élections pour le CSE (la nouvelle instance qui, dans le privé, remplace le CT et le CHSCT).

### **CNC**

Notre section fait l'objet d'accusations extravagantes de la part d'un agent de l'encadrement intermédiaire qui, en 2009 avait déjà mené une action contre nous. A l'époque, l'administration avait considéré que c'était une affaire personnelle. Cette fois-ci, il est à craindre qu'elle essaie d'instrumentaliser la situation pour réduire encore un peu l'influence de la FSU (souvenons-nous des élections professionnelles où l'administration a monté une liste « SAMUP » contre nous).

De notre point de vue, il s'agit d'un agent en souffrance, la situation doit être expertisée sous l'angle CHS. Les propos tenus par l'agent (il a dit et écrit qu'il voulait se suicider) pourraient nous amener à faire un DGI (danger grave et imminent).

François Vohl a sollicité l'aide d'un avocat pour une étude du dossier, le BN vote à l'unanimité un crédit de 500 euros hors taxe sous réserve de la présentation de la note d'honoraires de l'avocate.

## **INRAP**

Une tentative de suicide a eu lieu dans une base INRAP sous une forme « spectaculaire » (la collègue a essayé de se blesser avec un couteau et a dû être maîtrisée).

Il n'y aura pas d'enquête suicide car le « danger grave et imminent » traité par le secrétaire général (qui a rempli le registre) énonce : « elle a agressé ses collègues ». Moralité : elle se retrouve sous le coup d'une procédure disciplinaire en vue d'un licenciement et l'administration refuse de lancer une DPE (délégation paritaire d'enquête ou enquête suicide).

La réponse des organisations syndicales a été unanime et a donné lieu à un tract (sur notre site). Guérin (le DG) a considéré qu'il avait un droit de réponse au tract syndical et n'a pas hésité, dans sa réponse, à faire état d'éléments confidentiels.

Une fois de plus, l'INRAP fait preuve d'un mode de management particulièrement malveillant dans un contexte d'élimination d'une partie des CDI pour faire de la place à des CDD.

## **ENSBA**

Laetitia Godfrin rend compte de sa visite « CHS » dans les locaux CMN de l'équipe du Château d'If (à Marseille), visite révélatrice de graves manquements à la sécurité. Une visite de même nature, mais dans un format plus étendu, et programmée pour le 10 avril sur les différents sites de l'Ecole nationale supérieure des Beaux Arts, en lien avec la section et en préalable à une saisine du CHSCT local (Laetitia est spécialiste de la partie sécurité et maintenance des bâtiments et, à l'ENSBA, il y a du boulot).